



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## procédures

Question écrite n° 69608

### Texte de la question

M. Pierre Forgues rappelle à Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, que le rapport Darrois remis au Président de la République en mars 2009 envisage la création d'une « grande profession du droit ». Ce rapport préconisait notamment la création de l'acte contresigné par un avocat. Un projet de loi a été annoncé pour le début de l'année 2010. Certains souhaiteraient, comme les experts-comptables, que cet acte ne soit pas réservé aux seuls avocats mais à tout professionnel habilité à rédiger des actes juridiques. Par conséquent, il lui demande si elle entend étendre à d'autres professions la possibilité de contresigner un acte sous seing privé.

### Texte de la réponse

Le contreseing de l'avocat a plus particulièrement vocation à s'appliquer aux actes ayant les incidences juridiques les plus lourdes, pour lesquels l'intervention du spécialiste du droit qu'est l'avocat s'avère nécessaire. En effet, l'avocat, en tant que professionnel du droit pratiquant une activité contentieuse est le mieux placé pour anticiper les difficultés d'application et d'exécution d'un acte, ce qui lui confère une expérience et une compétence particulières. Les dispositions créant l'acte contresigné par avocat ont fait l'objet d'un travail approfondi et le dialogue avec les professions qui a été conduit par le garde des sceaux a permis de parvenir à un consensus. Elles sont aujourd'hui insérées dans le projet de loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées, qui a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 30 juin 2010.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Forgues](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69608

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 2010, page 762

**Réponse publiée le :** 5 octobre 2010, page 10928